



LE TOUR DU LAC MARS 2011

Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard, 195, rue Principale
Lac-Édouard, GOX 3N0
Tél. : 819-653-2238 - Téléc. : 819-653-2338
Courriel : muni.lacedouard@explornet.ca

L@c-Édou@rd

Site Internet municipal

La municipalité de Lac-Édouard devrait pouvoir vous présenter son site Internet pour le 1^{er} avril prochain. Nous y trouverons une section portant sur les **événements à venir** qui se produiront sur **le territoire de la municipalité**. Cette page permettra de susciter la **participation** et d'aider les gens à garnir leur **agenda** à l'avance. Le tout sera accessible grâce à quelques clics!

Pour des **événements publics** ou s'adressant aux membres de **la communauté**, par exemple : festival, fête de la St-Jean-Baptiste, souper ou activité dans une pourvoirie avec un thème, fête, dîner de l'Âge d'Or, pratiques de pompiers, feu d'artifice, rencontre d'associations, horaire des célébrations eucharistiques, activité de La P'tite École, etc.

Si vous avez déjà un **événement prévu pour l'année 2011**, merci de nous en faire part à l'adresse suivante :

muni.lacedouard@explornet.ca

Voici les éléments dont nous aurons besoin pour annoncer votre publicité :

- Nom de l'événement
- Date et heure
- Lieu
- Nom et numéro de téléphone du responsable des inscriptions
- Autres informations pertinentes

Lorsque le site sera en ligne, un formulaire de demande sera disponible afin de nous faire part de votre événement.

Merci et au plaisir de vous lire!
Municipalité de Lac-Édouard

VOTRE MAGASIN GÉNÉRAL

Le mardi 22 mars 2011, à compter de 19h, au Centre communautaire de Lac-Édouard, il y aura présentation de ce que sera votre futur magasin général.

Après une brève présentation de la Coop de solidarité de Lac-Édouard (historique, objectifs visés, Parc écotouristique, autres projets), nous vous ferons voir ce que sera votre magasin général :

- esquisse;
- plans et modèle;
- coûts;
- produits et services offerts;
- plan de financement.

On vous attend en grand nombre afin de vous montrer ce que sera

VOTRE MAGASIN GÉNÉRAL

Sentier de motoneiges

Si le 3 février dernier on pouvait inaugurer officiellement la portion Lac-Édouard-L'Étape du sentier de motoneiges reliant La Tuque à L'Étape dans la Réserve faunique des Laurentides, c'est que des bénévoles ont préparé le terrain.

Sous la gouverne de M. Serge Richard, conseiller municipal responsable de ce dossier, plus d'une douzaine de personnes ont pris de leur temps et de leur argent pour débroussailler et baliser ce sentier afin de le rendre sécuritaire et opérationnel.

Nous voulons les remercier chaleureusement. Sans vos efforts et votre travail, ce sentier n'aurait jamais vu le jour.

Journée d'Édouard

Le samedi 19 février dernier, c'est plus de 100 personnes qui ont participé à cette magnifique fête des neiges. Bonne humeur, joie et encouragements ne manquaient pas autour des équipes de hockey, des sculpteurs et des randonneurs. Tous se sont bien amusés tout au long de cette journée de plein air.

Nous devons adresser un grand merci aux organisatrices Véronique Bernier, Isabelle Jomphe et Anne Tétrault, ainsi qu'aux autres bénévoles qui leur ont prêté main forte : Lise Bertrand, Lisette Bertrand, Marthe Bolduc, Olymphe Bordeleau, Johanne Boudreault, David Chevarie, Stéphane Garceau, Rollande Lecours, Josette L'heureux et les Amies d'Édouard, Johanne Marchand, André Perron, Colette Rioux et Denis Trépanier.

De plus, n'oublions pas de remercier nos généreux commanditaires :

Association des pompiers de Lac-Édouard, Dépanneur Chez Lynon, Entrepreneur Gilles Cloutier, John Lewis, Le Gîte d'Édouard, Le Pionnier, Les Amies d'Édouard, Les Coffrets de Lorraine, L'Élite du Revêtement, Lise et Gilles Côté, Municipalité de Lac-Édouard, Plaisirs d'hiver du MELS, Pourvoirie La Seigneurie du Triton, Pourvoirie Le Goéland, Rina Lord, Samuel Deschesnes, Scierie S.M.B., Trophée Romo.

Inauguration de la patinoire :

Étaient présents Jules Morisset, président du Pacte rural, Annie Tremblay, conseillère municipale, Larry Bernier, maire, Yvon L'Heureux, administrateur de la Caisse Pop. de La Tuque et conseiller municipal.

Vente de cartes

Camille Chevarie et Félix Bernard, nos élèves de 2^{ième} année ont vendu des cartes de

souhaits réalisées par Mme Noëlline Fortin, notre prof de peinture, aidée de Lise et Lisette Bertrand. Grâce à elles, nos jeunes ont amassé 130 \$. Ce montant nous aidera à défrayer le coût du matériel d'arts plastiques. De plus nous tenons à remercier tous les gagnants des différentes disciplines qui nous ont remis leurs gains soit un montant total de 185 \$. Merci beaucoup pour votre générosité!

Rollande Lecours

Lors de cette journée, Les Amies d'Édouard nous ont présenté plusieurs œuvres réalisées cette année. Bravo aux artistes de chez nous!

RAPPEL DÎNER D'A.D.E.L.E.

Le samedi 12 mars 2011, à compter de 11h à l'entrée de la baie William, devant le chalet de Julien Caron. Au plaisir de vous rencontrer.

Spécial ADELE 15 \$

Pomme de terre, Salade de riz, Saucisse, Longe de porc grillé sur feu de bois, Sauce aux champignons forestiers, Pain et beurre,
Dessert aux fruits sauvages.

À vendre à l'unité :

- Hot dog - Chili aux trois viandes - Dessert - Breuvages

Notez que nous n'acceptons que l'argent comptant.

Feu d'artifice

Pour couronner cette belle journée, venez assister au feu d'artifice qui aura lieu au même endroit que le dîner (baie William) à compter de 21h. Un grand merci à Louis Frigon notre artificier « tout feu, tout flamme ».

Bienvenue à toutes et à tous.

Rappel - Rappel - Rappel

La **POURVOIRIE LE GOÉLAND** vous invite le **samedi 12 mars** à un souper suivi d'une soirée agrémentée de musique de danse et Karaoké.
Information et réservation : 819-653-2006. Venez fêter avec nous!
Vos hôtes, Lucie et Réjean

SERVICE MÉTÉO DE LAC-ÉDOUARD

Voici un tableau comparant les chutes de neige à Lac-Édouard en date du 7 mars

Année	2008	2009	2010	2011
Accumulation	368 cm (145 po.)	328 cm (129 po.)	203 cm (80 po.)	233,68 cm (92 po.)

Source : Environnement Lac-Édouard, Service Météo, Lucien Giroux, ingénieur

retraité, « météorologue en neige », Baie-Bouveau Sud.

Du nouveau à la bibliothèque...

Pour les passionnés de l'aviation, nous avons reçu plusieurs volumes ayant trait à ce sujet. Ils sont en exposition à notre bibliothèque municipale. Si cela vous intéresse, vous pourrez les emprunter pour quelques jours. Bonne lecture!

Protection des lacs et des cours d'eau (partie 4)

Vous trouverez, ci-dessous, la dernière partie du Règlement 129-2010, RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES, À LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU ET VISANT À COMBATTRE LEUR EUTROPHISATION soient **les articles 11 à 16**.

ARTICLE 11 – VÉGÉTATION DANS LE LITTORAL

La végétation aquatique présente dans le littoral ne doit pas être altérée.

ARTICLE 12 – AGRANDISSEMENT DANS LA RIVE

L'agrandissement autorisé d'un bâtiment implanté dans la rive ne peut être effectué que du côté opposé de la ligne des hautes eaux.

Toutefois, lorsqu'il est impossible de faire autrement, les normes de l'article 4.12.3 du règlement de concordance 124-09 s'appliquent.

ARTICLE 13 – INTERDICTION DE NOURRIR LES OISEAUX AQUATIQUES

Il est interdit de nourrir les oiseaux aquatiques sur les lacs et cours d'eau ainsi que dans le secteur riverain.

ARTICLE 14 – INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX ET DE RÉPANDRE DES CENDRES

Il est interdit, dans la rive, de faire des feux directement sur le sol ou d'y répandre des cendres.

Il est interdit de faire des feux ou de répandre des cendres sur un lac ou un cours d'eau gelé.

En plus de se conformer au règlement concernant les feux à ciel ouvert, quiconque fait un feu doit ramasser les cendres produites et en disposer de manière écologique.

ARTICLE 15 – CIRCULATION SUR LES PLAGES ET DANS LE LITTORAL

Il est interdit de circuler sur les plages en véhicule motorisé. Cette interdiction ne s'applique pas aux motoneiges, en période hivernale.

Il est interdit de circuler dans le littoral en véhicule motorisé.

ARTICLE 16 – INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Sans préjudice aux autres recours à la disposition de la Municipalité, quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction.

Une première infraction rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 500 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 2 000 \$ et d'une amende maximale de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, c'est-à-dire dans le cas d'une infraction commise moins de 2 ans après une condamnation à une infraction au présent règlement, l'amende minimale est de 1 000 \$ et l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 4 000 \$ et d'une amende maximale de 8 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans le cas d'une infraction continue, chaque jour de contravention constitue une nouvelle infraction.

Le paiement d'une amende imposée en raison d'une infraction ne libère pas le contrevenant de l'obligation de se conformer au présent règlement.

DES NOUVELLES DE CJS

CJS (Communauté Justice, Solidarité) : notre rencontre du mois de mars se fera **le vendredi 11 mars à 13h30** chez Marie-Berthe Audy qui nous accueille chaleureusement. Toutes les personnes intéressées à se joindre à nous pour partager sur des thèmes d'actualité à la lumière de l'évangile, sont les bienvenues.

Responsable, Suzelle Doucet, agente de pastorale

REMERCIEMENTS :

À toutes les personnes qui nous ont encouragées par l'achat de billets vendus par mon amie Lise Bertrand pour gagner un magnifique coffre artisanal qu'elle avait fabriqué, je tiens à vous remercier de votre soutien et Gros Merci à Lise pour sa générosité et son dévouement. Le coffre a été gagné le 14 février 2011 par Andréanne Doucet de St-Joseph de Mékinac.

Ce tirage était organisé dans le cadre d'un voyage d'aide humanitaire au Sénégal. Nous sommes 3 personnes de la Mauricie à y participer et nous avons besoin d'aide financière, de soutien et d'encouragement. Un Grand Merci du fond du coeur, ce fut très apprécié.

Suzelle Doucet

Messe

Il y aura une célébration eucharistique le dimanche 20 mars à 16h. Venez vous joindre à nous pour partager ces moments de prière.

HEURE AVANCÉE

Le début de l'heure avancée est le 2^e dimanche du mois de mars, donc le 13 mars. N'oubliez pas d'ajuster vos horloges.

RAPPEL : Une nouvelle résidente offre ses services de couturière.

Faire vos bas de pantalon et robe, coudre vos boutons ou ajuster vos vêtements vous donne des maux de tête? Je viens à votre secours.

Atelier de coiffure

Mme Audrey Rochette, du Salon Duo Coiffure de La Tuque est venue bénévolement à La P'tite École afin d'initier nos élèves à l'art de la coiffure. Vocabulaire approprié et notions mathématiques appliquées à la coiffure étaient au rendez-vous. Cette journée de la Saint-Valentin restera gravée dans la mémoire de nos jeunes. **Merci beaucoup Madame Audrey.**

Voyage organisé par l'Âge d'Or

Visite et dîner à la ferme La Bissonnière de Saint-Prosper. Par la suite, visite de la Fromagerie F. X. Pichet de Sainte-Anne-De-La-Pérade.

Date : le mardi 14 juin 2011

Coût : Dîner à la ferme 32 \$ par personne

Transport : autobus

Pour les non-membres de l'Âge d'Or, un coût supplémentaire sera demandé pour les frais de transport. Réservez tôt.

Pour obtenir de plus amples informations ou pour vous inscrire, communiquez avec Madame Noëlline Fortin au 819-653-2163.

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la rédactrice du journal « LE TOUR DU LAC » : Rollande Lecours, avant le premier mercredi du mois. Téléphone : 819-653-2155. Courriel : bernier.lecours@explornet.ca

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL et de la BIBLIOTHÈQUE

Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Prochaine Assemblée du Conseil municipal

MERCREDI 13 AVRIL 2011 à 19h. Bienvenue à toutes et à tous!